



Madame, Messieurs les sénateurs de la Loire,
Messieurs les députés de la Loire,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Monsieur le Préfet,
Monsieur Directeur, représentant de l'ARS Auvergne Rhône Alpes, Direction Territoriale
Départementale de la Loire,

L'ensemble des organisations syndicales des salariés des EHPAD du secteur public comme du secteur privé et la branche MAD appellent à une mobilisation massive, lors de la journée de grève du 30 janvier pour sensibiliser les citoyens et la classe politique sur la situation très préoccupante de ces établissements et associations. Nos revendications ont pour objectif d'obtenir des conditions décentes et satisfaisantes pour assurer une qualité de soin à destination de nos aînés.

Vous ne pouvez ignorer le rapport de Madame Monique IBORRA, député de l'assemblée nationale. Ce rapport datant du 13 septembre 2017 a fait le constat des difficultés rencontrées dans les établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes et de leur maintien à domicile. La représentation nationale a donc lu et entendu que les décisions politiques ont conduit à de la maltraitance institutionnelle.

Personne n'est dupe de la cause de cette situation. Les politiques d'austérité budgétaires menées depuis plusieurs années conduisent, faute de crédits suffisants aujourd'hui, à des situations indignes en matière d'aide et de prise en charge des personnes âgées accueillies en établissement, comme à domicile. Les tensions sont telles dans les établissements que les Burn-out et les suicides se multiplient (9 suicides en 2017 dans l'Allier).

Il apparait donc urgent d'agir en direction des acteurs du soin aux personnes âgées. L'ensemble des organisations syndicales soutient les revendications suivantes :

- L'application du ratio d'un agent ou d'un salarié par résident, tel que prévu par le Plan Solidarité Grand âge
- L'abrogation des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD, contenues dans la loi du 28 Décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application
- L'arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire et exigent par conséquent le maintien de tous les effectifs des EHPAD et des dispositifs d'aide à domicile y compris les contrats aidés, qui doivent être intégrés dans le statut ou les conventions collectives
- L'amélioration des rémunérations, des perspectives professionnelles et de carrières et le maintien des conventions collectives, gages de bonnes conditions de travail.
- L'amélioration de la formation et la professionnalisation des intervenants à domicile

Somme toute, un bon nombre de ces revendications rejoignent les conclusions du rapport IBORRA. Nous estimons aujourd'hui qu'il est urgent de passer des paroles aux actes. Vous avez la

responsabilité en tant qu'acteur privilégié de la vie politique et institutionnelle d'agir auprès de l'Etat pour concrétiser des améliorations significatives au nom de la dignité de nos concitoyens les plus âgés.

L'ensemble de nos collègues de plus de 40 EHPAD et du tissu associatif d'aide à domicile de notre département sont informés de notre action et de cette motion qui vous est adressée aujourd'hui. Dès à présent, c'est donc à vous qu'il appartient de nous rendre réponse de vos initiatives pour faire que dans nos EHPAD comme dans l'aide à domicile, les conditions de travail soient à la hauteur de notre dignité d'être humain.